

AR PREFECTURE

082-200061257-20201007-10202003-DE  
Regu le 12/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## CONSEIL SYNDICAL

### REUNION DU 7 OCTOBRE 2020

**Date d'envoi de la convocation : 30 septembre 2020**

L'An deux mille vingt et le 7 du mois d'octobre (07.10.2020) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 septembre 2020, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS :**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. DELBREIL Thierry (Délégué titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. SALOMON Bernard (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRÉSENTÉS :**

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)  
M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)  
M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (Délégué titulaire)  
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire), a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée Titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Jean-Claude BERTELLI

## **DELIBERATION N°10/2020-03**

### **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « ADMINISTRATIVE ET FINANCES » (CAF) ET DE LA COMMISSION « TECHNIQUE » (CT)**

- Vu** les articles L2121-21 et L2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n°04/2016-02 du 8 avril 2016 du Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, relative à l'adoption du règlement intérieur,
- Vu** la délibération n°04/2017-16 du 3 avril 2017 du Conseil syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, relative à la constitution d'une nouvelle Commission « Administrative et Finances » et d'une nouvelle Commission « Technique »,
- Vu** la délibération n° 06/2019-02 du 28 juin 2019 relative à la modification de l'annexe 1 du règlement intérieur,
- Vu** la convention de délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques de Tarn-et-Garonne, conclue le 30 janvier 2019 avec le groupement composé des sociétés ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD et BARA,
- Considérant** que la société OCTOGONE FIBRE s'est substituée en tant que Déléataire de service public, automatiquement et de plein droit, au Groupement Déléataire (ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD et BARA),
- Considérant** que conformément à l'article 5.8.7 de la convention de DSP, un Comité technique spécifique doit être constitué,
- Vu** l'article 5.2 des statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique qui stipule que la durée du mandat d'un délégué du (des) membre(s) du syndicat est identique à celle de l'organe qui l'a désigné,

-----

#### **Missions :**

La Commission « Administrative et Finances » (CAF) est compétente pour statuer sur toute question relative aux aspects administratifs et financiers du Syndicat mixte, parmi lesquels les questions budgétaires, les questions relatives aux ressources humaines (examen des candidatures notamment) et les questions relatives aux modifications des statuts et du règlement intérieur du syndicat. Son avis est consultatif.

La Commission « Technique » (CT) est compétente pour statuer sur toute question d'ordre technique, pouvant notamment relever de la mise en œuvre des programmes d'investissements, de la promotion ou du développement des usages du numérique, de l'examen d'opportunités de coordination, de la négociation et de l'élaboration des conventions de coordination (ERDF, SDE82, syndicats des eaux, etc.), ainsi que de l'examen des dossiers de demandes dans le cadre des politiques hertziennes & satellitaires. Son avis est consultatif.

En outre, Monsieur le Président propose que les élus qui composeront la Commission « Technique » (le Président du syndicat, les 4 Vice-Présidents du syndicat, et les 5 membres titulaires qui seront élus) siègent également en tant que membres titulaires au Comité Technique (COTECH) spécifique à la DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne.

Pour rappel, ce COTECH se réunit :

- au moins une (1) fois par mois pendant la phase de conception et d'établissement du Réseau ;
- au moins quatre (4) fois par an par la suite ;
- en tout état de cause, à chaque fois qu'une des Parties le demandera

Ce Comité technique aura notamment pour fonction :

- de suivre la phase de conception et de déploiement des infrastructures,
- d'analyser les comptes rendus trimestriels transmis par le Délégué conformément au formalisme prévu à l'Article 5.8.4 de la convention de DSP

### **Elections :**

Par délibération n°04/2017-16 du 3 avril 2017, le Conseil syndical a procédé à l'élection des membres de la Commission « Administrative et Finances » et à la Commission « Technique ».

Suite aux élections municipales et communautaires du 1<sup>er</sup> semestre 2020, sont laissés vacants 4 postes au sein de la Commission « Administrative et Finances » et 3 postes au sein de la Commission « Technique ».

Aussi, conformément aux articles 15 et 16 du règlement intérieur du Syndicat qui précisent que les candidatures prennent la forme d'une liste, il est proposé de procéder à l'élection :

- d'une nouvelle liste destinée à constituer la Commission « Administrative et Finances »
- d'une nouvelle liste destinée à constituer et la Commission « Technique »,

L'élection des membres de la Commission « Administrative et Finances » et de la Commission « Technique » doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Outre le Président du syndicat, Président de droit, et les 4 Vice-Présidents du syndicat, ces commissions sont chacune composées d'un maximum de 5 membres élus par le Conseil syndical en son sein par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme mentionné dans le règlement intérieur du syndicat.

Le 1<sup>er</sup> nom de la liste arrivée en tête lors du scrutin est désigné Vice-Président de la commission.

Le Vice-Président de la Commission « Technique » sera également désigné Président du COTECH spécifique à la DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne.

De plus, conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat mixte, il est rappelé que le Bureau du Syndicat Tarn-et-Garonne Numérique est constitué du Président, des 4 Vice-Présidents et des Vice-Présidents des commissions prévues au règlement intérieur.

Pour faciliter l'organisation et le dépouillement, le vote électronique est le dispositif utilisé.

Un boîtier destiné au vote électronique est remis à chaque délégué à leur arrivée.

En cas de procuration, le boîtier de leur mandant leur est également remis.

Pour rappel, chaque boîtier est configuré pour l'élu concerné en fonction du nombre de voix affecté à la structure membre qu'il représente au sein du syndicat.

Monsieur le Président fait appel à candidatures pour l'élection des membres de la CAF.

Une seule liste a été déposée, complète et composée des noms suivants :

- Bernard GARGUY
- Marie-Claude NEGRE
- Claude VIGOUROUX
- Agnès PALMIE
- Monique FERRERO

A l'issue du vote, la liste présentée par M. Bernard GARGUY a obtenu 614 suffrages.

Monsieur le Président fait appel à candidatures pour l'élection des membres de la CT.

Une seule liste a été déposée, complète et composée des noms suivants :

- Claude JEANJEAN
- Stéphane TUYERES
- Christian QUATRE
- Claude VIGOUROUX
- Catherine BOURDONCLE

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, la liste présentée par M. Claude JEANJEAN a obtenu 630 suffrages.

---

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME ELUS** à la Commission « Administrative et Finances » les membres titulaires dans l'ordre de présentation de la liste menée par M. Bernard GARGUY, ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

- Bernard GARGUY
- Marie-Claude NEGRE
- Claude VIGOUROUX
- Agnès PALMIE
- Monique FERRERO

POUR : 614 voix

ABSTENTIONS : 41 voix

- **PROCLAME ELUS** à la Commission « Technique » les membres titulaires dans l'ordre de présentation de la liste menée par M. Claude JEANJEAN, ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

- Claude JEANJEAN
- Stéphane TUYERES
- Christian QUATRE
- Claude VIGOUROUX
- Catherine BOURDONCLE

POUR : 630 voix

ABSTENTIONS : 25 voix

AR PREFECTURE

082-200061257-20201007-10202003-DE  
Regu le 12/10/2020

- **DECIDE** que les membres de la Commission « Technique » siégeront également comme membres titulaires au COTECH spécifique à la DSP
- **DESIGNE** Vice-Président de la Commission « Administrative et Finances » M. Bernard GARGUY, le délégué en tête de la liste ayant obtenu le plus de voix lors de l'élection de ses membres, pour faire partie et assister au Bureau syndical tel que le prévoient les statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique
- **DESIGNE** Vice-Président de la Commission « Technique » M. Claude JEANJEAN, le délégué en tête de la liste ayant obtenu le plus de voix lors de l'élection de ses membres, pour faire partie et assister au Bureau syndical tel que le prévoient les statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.  
Cet élu siégera également au COTECH de la DSP en tant que Président.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le **12 OCT. 2020**

et de la publication le **12 OCT. 2020**

Fait à Montauban, le 7 octobre 2020

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

**Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Numérique**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN cedex  
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z